

Vente de pesticides et protection des particuliers : les jardinerie se prennent un zéro pointé !

P 14 juillet 2016



Des bénévoles d'Inter-Environnement Wallonie, Velt et Natagora se sont rendus dans près de 60 jardinerie pour évaluer le respect de la législation relative à la vente de pesticides aux particuliers et la qualité des conseils qui leur sont prodigués sur les pratiques de désherbage. Les résultats sont catastrophiques : les vendeurs ne respectent pas les obligations d'affichage en magasin, ne connaissent pas la législation sur la protection des eaux de surface et donnent des conseils inadéquats sur les équipements de protection individuelle. Les mesures de réduction du risque appliquées depuis 15 ans montrent ici leur limite, il est temps de passer le relais aux alternatives non chimiques !

Depuis le début de cette année, les vendeurs de pesticides pour les particuliers doivent fournir certaines informations en rayon, notamment par le biais d'un affichage de deux panneaux, l'un reprenant les questions à se poser avant d'utiliser un pesticide, l'autre renseignant les moyens de lutte alternatifs disponibles. **Seules 3 jardinerie (ou rayons « jardinerie » dans une grande surface) sur les 26 visitées en Wallonie et à Bruxelles utilisent ces outils de manière adéquate, la grande majorité (20) ne les a tout simplement pas placés en rayon !**

Depuis deux ans, des dispositions régionales sont prévues pour réduire la contamination des eaux de surface par les herbicides en complément des dispositions spécifiques d'utilisation des pesticides. Elles interdisent l'utilisation d'herbicides sur les surfaces imperméables connectées aux égouts et à moins de 6m d'une eau de surface. Pourtant, lors de la description d'une terrasse à désherber, **aucun vendeur ne réalise que cette surface remplit le premier critère et qu'aucun herbicide ne peut y être appliqué !** Dans 20 jardinerie, le vendeur oriente directement vers un herbicide, le glyphosate étant la meilleure option pour 12 d'entre eux. Seuls 3 vendeurs présentent une alternative non chimique comme premier choix, et 3 autres réorientent leurs conseils en apprenant la présence d'une mare à proximité.

Dernier élément de l'enquête : le port des équipements de protection individuelle. Lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, le fait de porter des gants adéquats – c'est-à-dire en nitrile ou en néoprène – permet de réduire de 90% les risques d'exposition. Il est donc indispensable de les porter. **Pourtant, seule la moitié des vendeurs les recommande, et aucun ne conseille les bons modèles ! Or, l'évaluation du risque dans l'autorisation de mise sur le marché considère que l'utilisateur porte des gants adéquats.**

Ces constats alarmants illustrent la non application sur le terrain des mesures de réduction du risque prévues par les autorités fédérales et régionales. Le maintien par les autorités fédérales de la vente aux particuliers des herbicides mais aussi des pesticides en général revient à cautionner une prise de risque inacceptable pour les citoyens et des usages illégaux et inadéquats de ces substances.

Pour IEW, Natagora et Velt, il est impératif que le Ministre Borsus prenne acte de ces constats et, comme c'est déjà le cas en France, s'engage à bannir à l'horizon 2020 les pesticides pour les particuliers, et ce, dans une optique de protection de la santé, de la biodiversité et de nos ressources naturelles.

Téléchargez le [Rapport complet relatif à l'action menée et aux résultats constatés](#).

Contacts

- ▶ Valérie Xhonneux : 081/390 763 ; 0472/47 64 19
- ▶ Contacts pour les résultats en Flandre : Barbara Creemers – barbara@velt.be – 03/287 80 96 – 0497/80 35 75